

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

*Une étape importante dans le
cycle budgétaire annuel des
collectivités locales*

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC



Table des matières

Introduction.....	3
1. Le contexte économique mondial et européen	4
2. La loi des finances 2022	8
3. Retrospective financière des comptes 2015-2021 de la Commune	10
4. Orientations budgétaires 2022.....	24

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Sallancharde, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

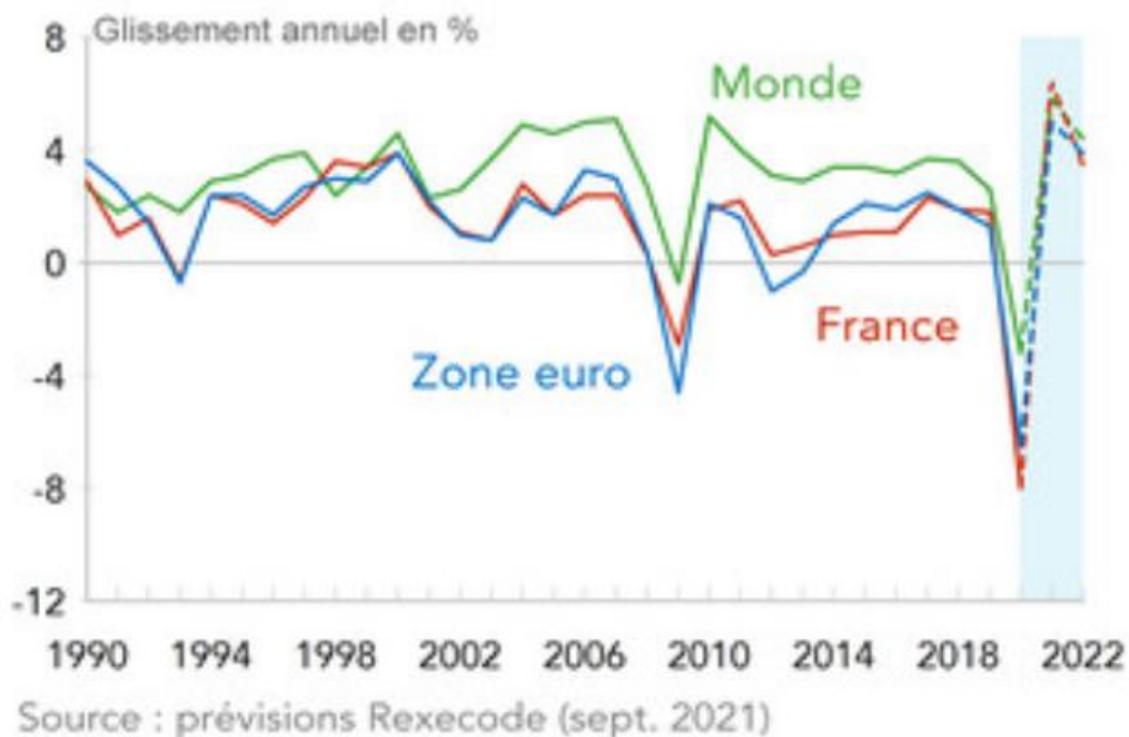
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN

1. Perspective de l'économie mondiale 2022 : une reprise de la croissance possible

L'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires. Du côté économique, la chute d'activité initialement prévue par le FMI à 4,9 % pour l'année 2020 n'aura finalement été que de 3,2 % grâce aux soutiens publics massifs, tant budgétaires que monétaires, et à une reprise particulièrement vigoureuse lors des périodes de déconfinement.

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. La perte de PIB qui restera alors par rapport aux niveaux attendus avant crise contrera au moins à court terme les forces inflationnistes, les capacités de production ayant été préservées durant la récession au prix d'une hausse de l'endettement public et privé.

Croissance du PIB en volume



Des déséquilibres majeurs se sont formés ou plutôt accentués au cours de la crise sanitaire, dont le choc a été absorbé pour l'essentiel par le secteur public. Les ménages ont constitué un important stock d'épargne, que seule une portion congrue sera réinjectée dans la demande.

L'endettement public a fortement progressé, comme celui des entreprises, ces dernières ayant en contrepartie accumulé des liquidités qui pourraient fondre rapidement.

Les mécanismes économiques de restauration, même partielle, des bilans privés et publics conduiront à un ralentissement de la dépense en 2022 un peu partout dans le monde. En conséquence, la croissance mondiale ralentirait à 4,4% après 5,8% en 2021.

En 2022, **le PIB mondial serait inférieur de 3%** au niveau attendu avant la crise Covid, en prolongeant sur 2020-22 le rythme tendanciel observé de 2010 à 2019. Fin 2022, la croissance reviendrait au voisinage de ce rythme tendanciel de 3,3%, voire un peu en dessous.

2. L'économie européenne, la plus concernée et la plus soutenue

La Commission européenne relève ses prévisions de croissance pour la zone euro : après la forte récession de 2020, l'économie européenne devrait nettement rebondir en 2021 et en 2022 pour retrouver son niveau d'avant-crise d'ici à la fin 2022.

Selon les prévisions économiques du printemps 2021 de la Commission européenne, l'économie de l'UE connaîtra une croissance de **4,2% en 2021 et de 4,4 % en 2022** après la récession historique de 2020 (-6,1% dans l'UE, -6,6% en zone euro).

Tous les États devraient voir leur activité économique revenir au niveau d'avant la crise d'ici à la fin de 2022, mais à des rythmes disparates.

L'Allemagne y parviendrait dès la fin de 2021, la France au début de 2022, l'Italie fin 2022. En 2021, l'Espagne (+5,9%) et la France (+5,7%, puis +4,2% en 2022), particulièrement touchées par la crise en 2020, afficheraient les taux de croissance les plus élevés. La croissance italienne s'élèverait à 4,2%. Le rebond serait plus léger en Allemagne (+3,4%) et aux Pays-Bas (2,3%), dont les économies avaient mieux résisté en 2020.

La Commission anticipe un "pic de la dette publique en 2021".

- Le déficit public devrait augmenter légèrement en 2021 pour s'établir à 7,5% du PIB dans l'UE et 8% du PIB en zone euro (8,5% en 2021 et 4,7% en 2022 en France). Tous les États membres, sauf le Danemark et le Luxembourg, afficheront un déficit supérieur à 3% du PIB en 2021.
- La dette publique atteindra 102,4% du PIB en zone euro, puis 100,8% en 2022.

Le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro.

Un important plan de relance, « Next Generation EU », a été validé en décembre 2020 par les États membres de l'UE pour soutenir l'investissement (750 milliards d'euros de prêts et subventions). De son côté, la BCE a multiplié les plans d'urgence pour alimenter les banques en liquidités et a maintenu sa politique monétaire accommodante, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par le déficit public.

3. Le contexte national : le temps de la reprise

L'année 2022 devrait se caractériser par un retour à la normale sur le plan sanitaire.

Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ». Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier

l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Une baisse du déficit public engagée dès 2021.

Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB. En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB. En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décreue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Une Inflation temporaire

Selon la Banque de France la poussée actuelle de l'inflation n'est que temporaire en France et dans la zone euro et s'explique par un phénomène de rattrapage après le choc économique de 2020.

Un taux de chômage en légère progression.

La baisse du chômage et les fortes créations d'emploi enregistrées depuis le début de l'année ne se poursuivront pas au même rythme en 2022. Dans la foulée de la dernière prévision de l'Insee, qui table sur un reflux du taux de chômage à 7,6% au troisième trimestre 2021, l'Observatoire français des conjonctures économiques note un rebond "spectaculaire" de l'emploi salarié depuis le début de l'année, avec 438.000 emplois créés au premier semestre 2021.

Selon l'OFCE, le taux de chômage devrait donc atteindre 7,8% de la population active fin 2021, avant de remonter à 8% en 2022. La levée des mesures sanitaires et les créations d'emplois se traduiraient par un retour progressif sur le marché du travail de personnes ayant basculé dans l'inactivité durant la crise sanitaire, soit 90.000 personnes.

4. La conjoncture Sallancharde

La population:

La commune de Sallanches compte 16 831 habitant (source INSEE, population municipale applicable au 1^{er} janvier 2022) sur une superficie de 6 587 hectares. Elle est située à une altitude comprise entre 530 et 2752 mètres, sommet de la Pointe Percée. La commune s'étend sur une plaine large de plus de 6 kilomètres, d'une longueur de près de 1.5 kilomètre, délimitée par la chute des Aravis d'une part et le massif du Coloney de l'autre. Cette vallée dessert la chaîne du Mont-Blanc, la vallée de l'Arve (Cluses, Bonneville) ainsi que les communes de Saint Gervais et Megève. Elle est située sur le département de la Haute-Savoie et fait partie de l'arrondissement de Bonneville et de la communauté de communes Pays de Mont Blanc.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2019
Population	7 248	9 026	10 296	12 767	14 383	15 495	15 957	16 088	16 508
Densité moyenne (hab/km ²)	110,0	137,0	156,3	193,8	218,4	235,2	242,2	244,2	251,0

Le tissu économique

Sallanches compte actuellement 1 765 entreprises privées ou publiques. Cela représente un nombre total de 7 133 salariés. Sur l'ensemble de l'année écoulée, 207 nouveaux établissements d'entreprises ont été créés à Sallanches

2. LA LOI DES FINANCES 2022

Si la Loi de finances de 2021 a marqué les collectivités locales notamment par la présence de deux réformes fiscales majeures pour ces dernières (suppression de la « Taxe d'Habitation » et réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels dans le cadre de la réforme dite des « Impôts de Production ») la loi de finances pour 2022 apporte plus des ajustements que des réformes de fonds, notamment :

- La prolongation du dispositif de soutien aux équipements publics locaux,
- La réforme de la péréquation régionale concernant la répartition de la TVA attribuée aux régions,
- La cotisation à 0,1% de la masse salariale des collectivités territoriales pour financer l'apprentissage.
- La modification de la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et fonds de péréquation. Cette mesure est une des mesures phares impactant les collectivités, ces indicateurs servant au calcul des dotations des collectivités.

Indicateurs financiers	Dotations impactées
<p>Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale correspondant à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si on appliquait aux bases le taux moyen national d'imposition. Il s'agit de la capacité à lever l'impôt sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation de Solidarité Rurale (DSR) - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) - Dotation Nationale de Péréquation (DNP) - Fonds de Solidarité aux communes de la Région Ile de France (FSRIF) - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)*
<p>Potentiel financier : il correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire.</p>	
<p>Effort fiscal : il permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire. Il s'agit du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (communes et EPCI) et le potentiel fiscal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation de Solidarité Rurale (DSR) - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) - Dotation Nationale de Péréquation (DNP) - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)*

* Dotations impactant la ville de Sallanches

De nouvelles ressources sont intégrées dans le calcul du potentiel fiscal à partir de 2022. Il s'agit notamment :

- De la fraction de TVA de l'année N-1 perçue par l'EPCI et répartie au prorata de la population de la commune,
- Des droits de mutation (moyenne des 3 dernières années),
- De la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),
- De la Taxe sur les pylônes
- De la majoration de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

En ce qui concerne l'effort fiscal, on passe d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale puisque le calcul n'intégrera plus que le produit des taxes (TFB, TFNB, THRS) perçu par la commune.

Pour la commune de Sallanches, en cas de hausse des potentiels fiscal et financier plus importante que la moyenne, l'impact serait notamment une hausse de la contribution au FPIC et une hausse de l'écrêtement au titre de la dotation forfaitaire (donc une baisse de la Dotation perçue).

La loi de Finances pour 2022 prévoit un mécanisme permettant de neutraliser les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs 2021. Un lissage s'appliquera ensuite de 2023 à 2028 (Diminution progressive du coefficient de neutralisation de 90% en 2023 à 0% en 2028).

Par ailleurs la loi des finances 2022 prévoit :

- **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales en fonction de l'inflation constatée** : Le taux d'inflation est calculé entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation constatée entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020. Ce coefficient s'élève à **3,4%** (contre un coefficient de 0,2% en 2021 et 1,2% en 2020).
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal et le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** : La loi de Finances pour 2022 n'apporte pas de modification aux dotations composant la DGF. Le calcul de la Dotation Forfaitaire (intégrant la variation de la population et l'écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal) reste inchangé. L'écrêtement de la dotation forfaitaire permet de financer les abondements des enveloppes de péréquation verticale. Ainsi, les enveloppes attribuées à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent de 95 millions d'euros chacune. Enfin, l'enveloppe globale du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros mais des variations restent à prévoir sur les montants calculés par collectivité.

3. RETROSPECTIVE FINANCIERE DES COMPTES 2015-2021 DE LA COMMUNE

La période d'analyse rétrospective repose sur les 6 derniers exercices clos (2015 à 2021)

L'évolution de l'indice des prix à la consommation de 2015 (base 100 en 2015) à 2021 a évolué de 7.85%

Après un exercice 2020 totalement bouleversé par la crise sanitaire traversée, l'année budgétaire 2021 est la traduction :

- De la gestion prudente de la collectivité mais également des courbes épidémiologiques et des conséquences de la campagne de vaccination, avec de nouvelles fermetures ou jauges subies et une embellie de reprise avec l'été.
- L'ouverture de deux équipements structurants pour la ville : le centre aquatique et le Château des Rubins – Observatoire des Alpes
-

Face à ces « stop and go » subis, la ville de Sallanches se veut proactive en adaptant son organisation. Toutefois pour être en maîtrise dans cette sortie de crise et face à un monde en transition aux nouveaux besoins exacerbés dans cette période, Sallanches comme toute collectivité a besoin d'une visibilité accrue des règles du jeu juridique et financier pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques publiques.

Dans l'attente, un équilibre est recherché entre des décisions visant à consolider son autofinancement et une programmation pluriannuelle des investissements qui se veut ambitieuse pour contribuer à la reprise et au développement du territoire.

Présentation des flux de dépenses et de recettes

1. Le fonctionnement

a. Les charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement de la ville représentent 19 581 896 € en 2021. Elles ont évolué de 2015 à 2021 de 10.7%.

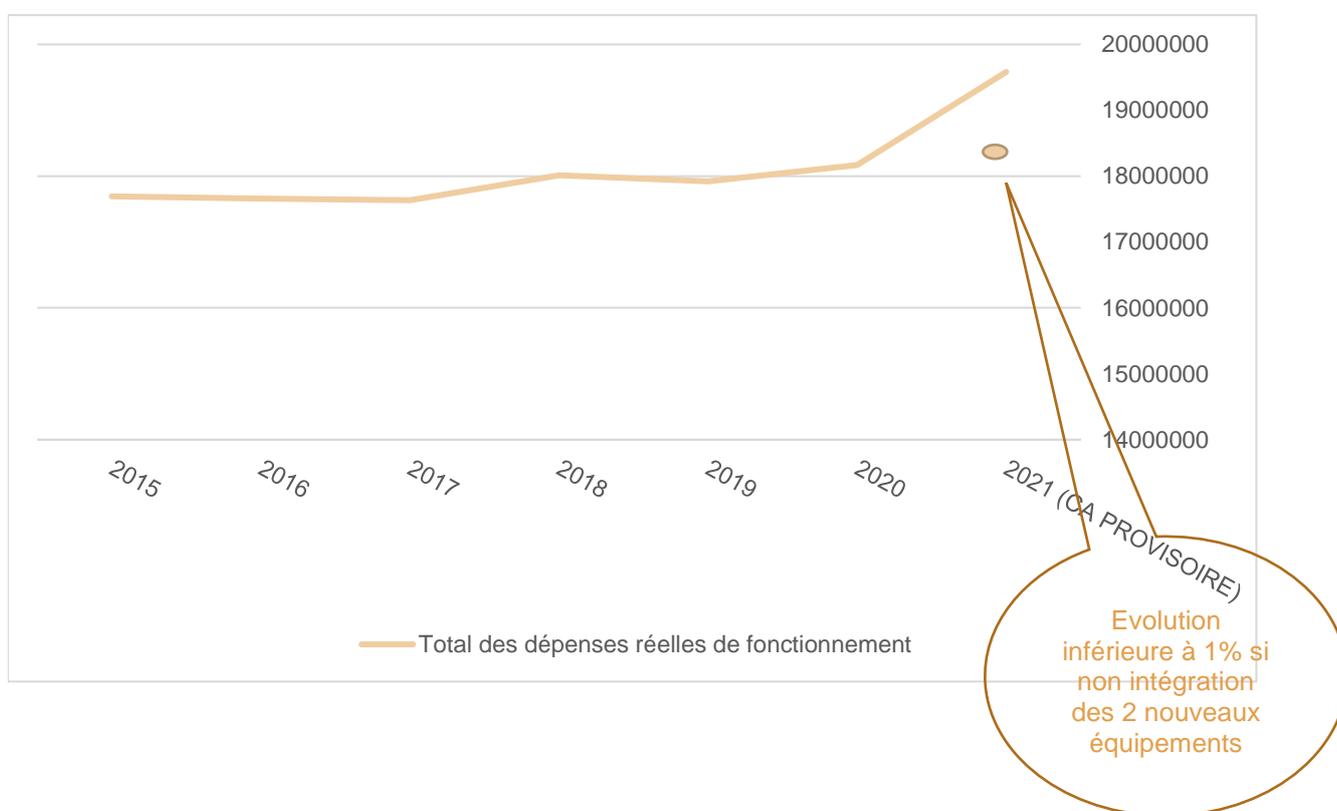
Elles sont composées de 5 principaux postes:

- Les charges de personnel: 54.5% des charges réelles de fonctionnement, un ratio dans la moyenne,
- Les Charges à caractère général : 23.9% des charges réelles de fonctionnement, constituées essentiellement d'achat de fournitures et de prestations de services,
- Les autres charges de gestion courante : 10.6% des charges réelles de fonctionnement constituées essentiellement des participations et subventions versées,
- Les charges d'intérêts de la dette: 3.9% des charges réelles de fonctionnement,
- Les charges exceptionnelles: 3.6% des charges réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	DRF hors travaux en régie par habitant
2015	17 693 092	3.33 %	1 032	959
2016	17 659 717	-0.19 %	1 033	958
2017	17 634 311	-0.14 %	1 043	953
2018	18 014 182	2.15 %	1 053	958
2019	17 919 110	-0.53 %	1 057	945
2020	18 168 224	1.39 %	1 072	945
2021 (CA PROVISoire)	19 581 896	+7.78%	1 186	1 156 €

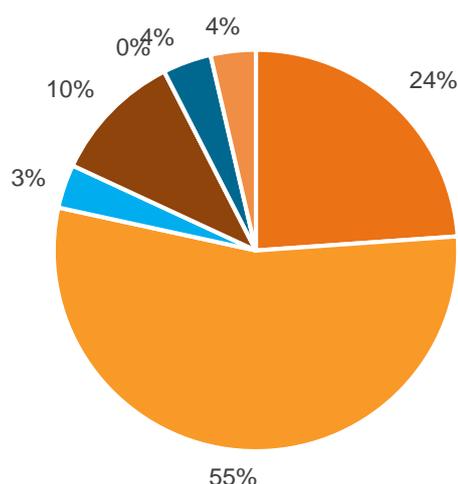
A noter qu'en ne prenant pas en compte les charges liées aux 2 nouveaux équipements, le montant en 2021 des charges réelles de fonctionnement s'élève à 18,337 K€ soit une évolution inférieure à 1%



Répartition des dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% D Réelle
Charges à caractère général	3 930 574	4 045 223	3 917 518	4 199 745	4 497 142	3 832 127	4 675 547	23.9 %
Charges de personnel	9 113 966	9 268 162	9 490 005	9 617 242	9 602 664	9 704 649	10 683 888	54.5 %
Atténuations de produits	379 810	620 451	741 240	691 665	685 686	689 361	688 730	3.5 %
Autres charges de gestion courante	2 303 666	2 091 735	2 013 919	1 940 458	1 983 779	1 979 952	2 067 698	10.6 %
Autres dépenses	205 929	0	0	0	0	0	0	0 %
Total des dépenses de gestion courante	15 933 945	16 025 572	16 162 681	16 449 111	16 769 271	16 206 089	18 115 863*	92.5 %
Charges financières	1 470 461	1 364 374	936 292	893 902	887 729	829 846	759 629	3.9 %
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	288 685	269 770	535 338	671 169	262 109	1 132 289	706 492	3.6 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 693 092	17 659 717	17 634 311	18 014 182	17 919 110	18 168 224	19 581 894	100 %
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 149 982	1 986 101	6 740 245	5 998 986	3 405 704	1 411 298	6 186 832	
Déficit de fonctionnement reporté	0	1	0	0	0	0	0	
TOTAL DES DÉPENSES	18 843 075	19 645 819	24 374 556	24 013 168	21 324 813	19 579 522	25 768 728	

Répartition des dépenses 2021 par poste



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Autres dépenses
- Charges financières
- Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)

Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) ont évolué de 2015 à 2021 de 17.2%.

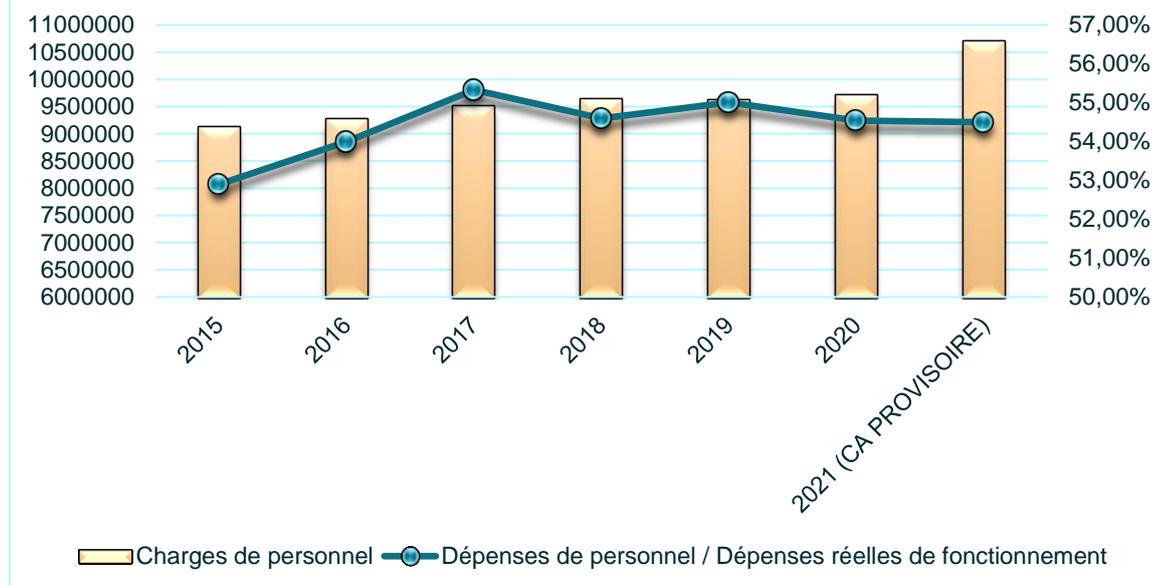
	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2015	9 113 966	3.03 %	52.9 %	54.9 %
2016	9 268 162	1.69 %	54.0 %	55.6 %
2017	9 490 005	2.39 %	55.33 %	55.5 %
2018	9 617 242	1.34 %	54.6 %	55.6 %
2019	9 602 664	-0.15 %	55.01 %	56.6 %
2020	9 704 649	1.06 %	54.54 %	56.6 %
2021 (CA PROVISoire)	10 683 888	+10.1%	54.5%	

L'évolution en 2021 des charges de personnel de 10.1% s'explique notamment par :

- La mise en service du centre aquatique – 651 263 € de charges de personnel en 2021
- L'ouverture de l'observatoire des Alpes – Château des Rubins – 125 037 € de charges de personnel en 2021

En ne prenant pas en compte ces deux nouveaux équipements, l'évolution entre 2020 et 2021 est de **2.1%**.

Evolution des charges de personnel



Les charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 et évoluent de la sorte :

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2015	3 930 574	0.73 %
2016	4 045 223	2.92 %
2017	3 917 518	-3.16 %
2018	4 199 745	7.2 %
2019	4 497 142	7.08 %
2020	3 832 127	-14.79 %
2021(CA provisoire)	4 675 547	+22%

L'année 2020 n'est pas représentative du fait de l'impact COVID.

L'évolution en 2021 des charges à caractère de 22% s'explique notamment par :

- La mise en service du centre aquatique – 396 245 € de charges à caractère général en 2021
- L'ouverture de l'observatoire des Alpes – Château des Rubins – 72 012 € de charges à caractère général en 2021

En ne prenant pas en compte ces deux nouveaux équipements, l'évolution entre 2020 et 2021 est de 9.7% et entre 2019 et 2021 de – 6.44%.

Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65. De 2015 à 2021 ces charges ont diminué de 10.2%

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2015	2 303 666	-1,39 %
2016	2 091 735	-9,2 %
2017	2 013 919	-3,72 %
2018	1 940 458	-3,65 %
2019	1 983 779	2,23 %
2020	1 979 952	-0,19 %
2021 (CA provisoire)	2 067 697	+4,43%

b. Les produits de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement (hors produit de cessions) de la ville s'élèvent à 29.4 M€ en 2021 :

- Les impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) représentent 62% des recettes réelles de fonctionnement
- Pour les dotations et participations: 20% des produits courants
- S'agissant des impôts et taxes, trois grands postes peuvent être distingués:
 - Les produits de fiscalité sur les ménages (72%)
 - Les Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) (9%)
 - La fiscalité indirecte (19%): taxe électricité, droit de place, droits de mutation...

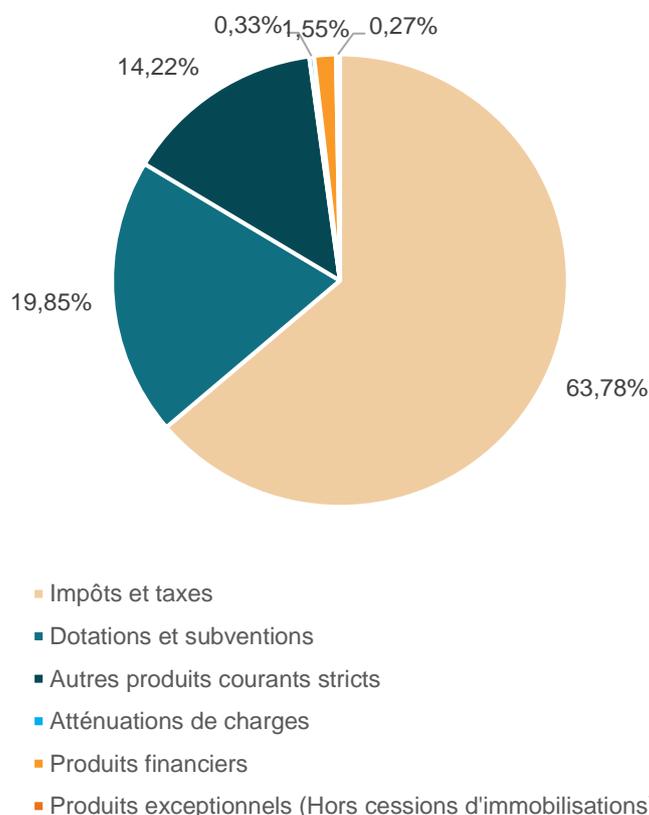
Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

	Total des recettes réelles de fonctionnement (hors cpte 775)	Variation RRF	Recettes réelles de fonctionnement par habitants	RRF/Habitant - Moyenne Nationale
2015	22 458 029	6.78 %	1 346	1 136
2016	21 897 860	-2.49 %	1 319	1 136
2017	22 839 412	4.3 %	1 389	1 140
2018	22 850 151	0.05 %	1 366	1 154
2019	23 660 317	3.55 %	1 394	1 137
2020	23 998 416	1.43 %	1 407	1 137
2021 (CA provisoire)	24 226 891	1 %	1 529	

Répartition des recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% R Réelle
Impôts et taxes	14 134 323	14 463 046	14 818 569	14 466 729	15 015 571	14 928 675	15 450 728	63,78%
Dotations et subventions	5 006 388	4 439 776	4 256 810	4 611 190	4 862 306	4 796 064	4 808 876	19,85%
Autres produits courants stricts	2 642 952	2 775 674	3 173 108	3 229 560	3 191 118	2 929 372	3 444 359	14,22%
Atténuations de charges	94 301	57 715	77 499	122 821	110 027	135 268	80 785	0,33%
Total des recettes de gestion courante	21 877 963	21 736 211	22 325 986	22 430 299	23 179 022	22 789 379	23 784 748	98,17%
Produits financiers	357 538	105 129	375 959	375 953	375 958	1 127 668	375 946	1,55%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	222 528	56 520	137 466	43 898	105 337	81 370	66 197	0,27%
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 458 029	21 897 860	22 839 412	22 850 151	23 660 317	23 998 416	24 226 891	100%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	907 949	1 210 218	2 206 307	1 891 764	531 738	450 476	567 384	
Produits des cessions d'immobilisations	97 397	11 490	1 310 242	764 759	2 139 126	11 800	4 749 239	
Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 463 376	23 119 568	26 355 961	25 506 674	26 331 181	24 460 692	29 993 615	

Répartition des recettes réelles 2021 par poste



Contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

Evolution des bases fiscales (selon état 1259)

Contributions directes locales	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB
2015	25 013 379	6.86 %	23 655 343	3.67 %	97 220	-6.61 %
2016	25 004 859	-0.03 %	24 249 544	2.51 %	103 491	6.45 %
2017	25 111 828	0.43 %	24 571 491	1.33 %	102 750	-0.72 %
2018	25 650 103	2.14 %	24 952 591	1.55 %	102 163	-0.57 %
2019	26 677 703	4.01 %	25 729 007	3.11 %	100 451	-1.68 %
2020	27 061 000	1.44 %	26 120 000	1.52 %	101 200	0.75 %
2021 (CA provisoire)	3 238 401*		25 123 000	-3.8%	104 100	+2.9%

*Résidence secondaire uniquement suite à la réforme sur la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales

Evolution des taux de fiscalité

IMPOSITION_TAUX	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen national Taxe Habitation	Taux - Foncier Bâti	Taux moyen national Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bâti	Taux moyen national Foncier non Bâti
2015	19.3 %	23.95 %	13.28 %	20.2 %	57.95 %	48.53 %
2016	19.69 %	24.19 %	13.55 %	20.52 %	59.11 %	49.15 %
2017	19.69 %	24.38 %	13.55 %	20.85 %	59.11 %	49.31 %
2018	19.69 %	24.47 %	13.55 %	21.0 %	59.11 %	49.46 %
2019	19.69 %	24.54 %	13.55 %	21.19 %	59.11 %	49.67 %
2020	19.69 %	24.56 %	13.55 %	24.56 %	59.11 %	49.72 %
2021	19.69 %		25.58%*		59.11 %	

*En 2021, le taux de Foncier Bâti suite à la réforme de la taxe d'habitation intègre celui du Conseil Départemental à savoir 12.03%

Les taux de fiscalité de la commune sont stables depuis 2016 et inférieurs au taux moyen nationaux pour la TH et le foncier bâti.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2015	3 059 309	-11.58 %	183	185
2016	2 570 568	-15.98 %	155	175
2017	2 283 902	-11.15 %	139	175
2018	2 267 459	-0.72 %	136	176
2019	2 192 715	-3.3 %	133	176
2020	2 169 701	-1.05 %	131	176
2021	2 167 906	-0.01%	131	

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

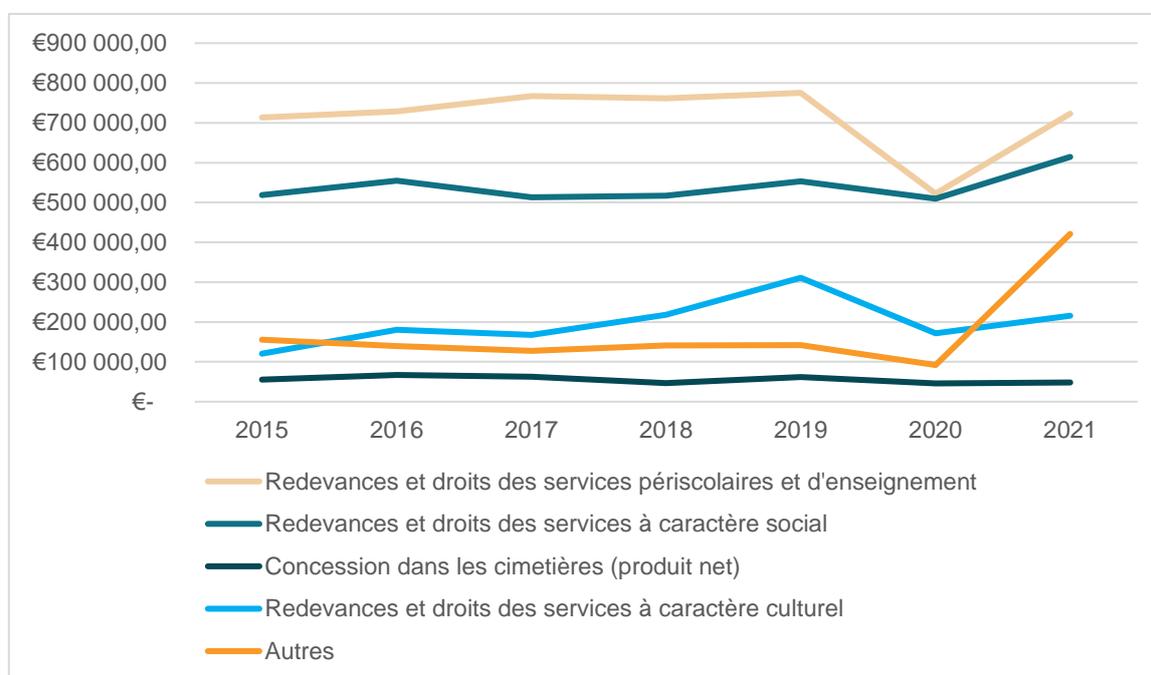
Entre 2015 et 2021 la DGF a baissé de **29.1%** de par l'impact de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Les autres produits de la collectivité (chapitre 70 et 75)

Le chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% R chap 70
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	713 591	728 598	766 969	761 230	775 239	522 239	722 659	34 %
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	518 701	554 570	513 170	516 744	552 900	509 584	614 467	29 %
7022 - Coupes de bois	70 868	11 510	1 136	2 349	15 880	257 019	77 743	4 %
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	120 592	180 406	167 452	218 428	311 064	171 608	215 590	10 %
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	55 423	67 111	62 974	46 869	61 713	45 974	48 481	2 %
Autres	155 725	139 737	127 427	141 546	141 864	92 115	421 249	20 %
TOTAL	1 634 900	1 681 931	1 639 128	1 687 166	1 858 661	1 598 539	2 100 189	

2020 et 2021 sont des années peu significatives compte-tenu de l'impact de la crise COVID19.



Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% R chap 75
7562 - Régies dotées de la personnalité morale	510 000	625 000	800 000	1 000 000	800 000	800 000	800 000	59.5%
752 - Revenus des immeubles	470 402	435 258	457 142	515 127	485 618	489 254	517 747	38.5%
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	9 200	9 275	13 227	11 721	28 046	34 686	13 036	1 %
Autres	18 450	24 210	19 440	15 547	18 793	6 893	13 387	1 %
TOTAL	1 008 052	1 093 743	1 289 809	1 542 394	1 332 457	1 330 833	1 344 170	

2. L'investissement

a. Les charges d'investissement

De 2015 à 2021 la commune de Sallanches a investi **64 400 K€** soit en moyenne **9.200 K€ par an**.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% D inv
Dépenses d'équipement brut	5 443 955	4 906 632	6 707 746	11 491 880	16 240 047	15 134 356	4 476 178	37 %
Dépenses financières d'investissement	68 211	68 211	1 046 000	460 462	68 211	68 211	204 706	2 %
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	5 512 166	4 974 843	7 753 746	11 952 342	16 308 258	15 202 567	4 680 884	39 %
Remboursement de capital	1 752 862	1 414 104	1 792 154	2 056 362	2 093 213	2 126 988	2 354 746	19 %
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	535 097	8 513 612	7 888 490	5 452 182	531 738	450 476	567 384	5 %
Déficit d'investissement reporté	0	0	0	0	0	5 120 669	4 524 534	37 %
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 800 126	14 902 559	17 434 390	19 460 886	18 933 208	22 900 700	12 127 368	

b. Le financement des investissements réalisés

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (CA provisoire)	% R Inv
Dotations et subventions	1 250 309	1 840 469	1 550 493	2 900 222	3 679 384	7 938 750	10 113 628	61 %
Réduction réelle des dépenses d'investissement	601 770	82 727	1 570	162 627	2 445	14 874	332 682	2 %
Autres recettes réelles d'investissement	0	10 000	10 000	10 000	10 762	0	0	0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 852 079	1 933 196	1 562 063	3 072 849	3 692 591	7 953 624	10 446 310	63%
Recettes liées à l'emprunt	3 317	4 069	4 005 540	4 002 372	2 053	4 004 876	1 999	0%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	1 333 325	9 289 495	12 422 429	9 559 404	3 405 704	1 411 298	3 747 005	22 %
Excédent d'investissement reporté	2 940 993	1 089 650	2 034 151	6 063 541	5 218 685	0	0	0 %
Excédent capitalisé 1068	3 356 254	4 620 299	3 473 749	1 981 404	1 493 507	5 006 368	2 439 827	15 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 485 968	16 936 710	23 497 931	24 679 571	13 812 539	18 376 166	16 635 142	

L'appréciation de la situation financière de la commune

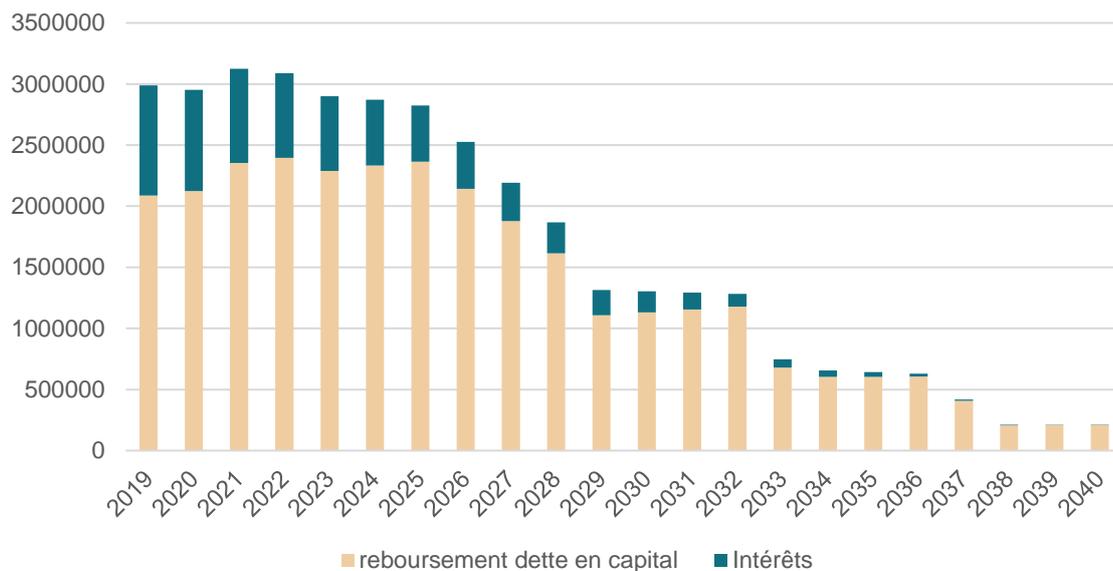
1. L'analyse de l'endettement de la commune

L'encours de dette de la Collectivité au 1er janvier 2021 s'élève à **25.472 M€**. Cet encours a évolué de 5 769 747 € entre 2015 et 2021.

Le taux moyen payé est de 2,98% pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 5 mois.

	TAUX MOYEN	ENCOURS AU 1ER JANVIER	ANNUITÉ	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT
2021	2,98	25 472 662,32	3 124 399,47	2 354 746,10	769 653,37
2022	2,97	23 118 078,40	3 087 299,33	2 396 097,92	691 201,41
2023	2,94	20 721 869,22	2 900 210,60	2 288 753,26	611 457,34
2024	2,91	18 433 116,03	2 871 458,96	2 333 229,91	538 229,05
2025	2,86	16 099 886,12	2 825 230,99	2 364 492,18	460 738,81
2026	2,80	13 735 393,94	2 527 048,27	2 143 299,95	383 748,32
2027	2,71	11 592 093,99	2 192 626,15	1 879 569,81	313 056,34
2028	2,61	9 712 524,18	1 868 578,68	1 614 932,99	253 645,69
2029	2,53	8 097 591,19	1 313 192,76	1 108 556,87	204 635,89
2030	2,47	6 989 034,32	1 302 628,40	1 130 880,94	171 747,46
2031	2,38	5 858 153,38	1 292 168,14	1 154 105,44	138 062,70
2032	2,23	4 704 047,94	1 282 081,99	1 178 242,34	103 839,65
2033	2,01	3 525 805,60	746 555,76	677 937,69	68 618,07
2034	1,89	2 847 867,91	656 423,46	603 338,89	53 084,57

Profil d'évolution des annuités de la dette



ENCOURS_DETTE	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2015	17 343 331	-9.33 %	0	1 039	913
2016	16 209 643	-6.54 %	0	976	903
2017	21 169 877	30.6 %	4 000 000	1 287	888
2018	25 685 550	21.33 %	4 000 000	1 536	880
2019	23 597 848	-8.13 %	0	1 429	865
2020	25 472 662	7.94 %	4 000 000	1 534	865
2021	23 118 078	-9.2%	0	1 400	

+ 5 769 747 €

+ 12 000 000 €

Les résultats provisoires de l'exercice 2021

	Résultats 2021 Provisoire
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 4 226 078,78
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 9 032 459,05
Résultat global de l'exercice 2020 - Excédent	+ 13 258 537,83
Résultat reporté exercice antérieur	- 4 524 534,04
Résultat global de clôture	+ 8 734 003,79
Solde déficitaire des restes à réaliser	- 3 031 213,05
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	+ 5 702 790,74

2. La construction et l'analyse des soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion

Analyse	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	6 407 652,30	6 208 484,29	6 646 039,68	6 382 052,60	6 872 588,66	6 959 290,96	5 621 030,26
Epargne brute	5 228 571,66	4 735 989,09	5 687 835,47	5 236 832,46	6 204 045,11	6 217 993,72	4 597 052,16
Epargne Disponible (Autofinancement net)	3 475 709,29	3 331 885,22	3 905 681,38	3 190 470,54	4 120 832,57	4 091 005,59	2 242 306,06

Définitions :

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Ainsi les constats suivants peuvent être faits pour 2021 :

- Des financements externes (subvention et FCTVA) en augmentation du fait de l'achèvement d'un certain nombre de projets, conséquence logique d'une fin de cycle d'investissement
- L'absence de recours à l'emprunt en 2021
- Un fonds de roulement sollicité pour participer au financement des dépenses d'équipement 2021

En 2021, sur les dépenses d'équipement du budget général (Chapitre 20 à 23), le taux de réalisation, avec reports, s'élève à ce jour à plus de 90 %.



4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Présentation des principales orientations 2022 – Budget général

1. Perspectives en matière de fonctionnement

a. Le cadrage des charges de fonctionnement

Un travail d'analyse « macro-budgétaire » a été réalisé avec les services afin de dégager les premières tendances pour 2022.

En 2022, la principale nouveauté concerne l'intégration sur une année pleine des charges de fonctionnement du centre aquatique et du château des Rubins – Observatoire des Alpes.

Par ailleurs, le contexte défavorable des coûts de l'énergie et l'inflation des matières premières doit être aussi pris en compte dans les estimations de dépenses.

Objectif 2022 : 20 600 K€ (hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements) soit une évolution de 0,77% par rapport aux crédits 2021 soit 20 442 K€

Les charges de personnel (chapitre 012)

Objectif 2022 : 11 400 K€ soit une évolution de 4,4% (Crédits 2021: 10 924 K€) + 476 K€

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impératif de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est toutefois très impactée par les évolutions réglementaires dont les collectivités n'ont pas la maîtrise et qu'elles se doivent d'appliquer.

Dans ce contexte, pour 2022, on peut principalement retenir au titre des évolutions de dépenses de personnels :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrières des agents qui représente une évolution annuelle de l'ordre de 1% de la masse salariale
- Les effets reports de la dernière tranche du PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) intervenue en 2021 mesures impactant la collectivité en année pleine pour plus de 90 000 €,
- La revalorisation du SMIC intervenue le 1er octobre 2021 (+2,2% en 10/2021 et 0,9% en 01/2022)
- Les incidences de la prime de fin de contrat pour les agents contractuels titulaires d'un contrat de moins d'une année et dont les effets prendront tout leur sens sur 2022, puisqu'elle sera appliquée systématiquement à tous les nouveaux entrants, essentiellement des agents en remplacement, car ils rempliront l'ensemble des conditions d'éligibilité légales énoncées.
- Le renforcement en période COVID de certains services et la création d'un poste à la Police Municipale, à la maison de la Petite Enfance (en 09/2022), de Directeur Général Adjoint et de chef de projet Petite Ville de Demain (poste financé à minima à hauteur de 30%).

Par ailleurs, le contexte national d'augmentation de l'absentéisme au sein des collectivités, lié pour partie à la crise sanitaire et au vieillissement des effectifs, conduit les compagnies d'assurance en matière de risques statutaires à fortement augmenter leur taux de cotisations des risques assurés.

Malgré un taux d'absentéisme en deçà de la moyenne nationale, notre collectivité se voit appliquer pour 2022 une forte majoration de son taux d'assurance.

Les hausses de dépenses de personnels sont également directement liées à des actions ponctuelles auxquelles les collectivités doivent participer. Il en est ainsi de l'année 2022, année d'élections présidentielles et législatives, qui mobilisent des agents communaux sur 4 tours de scrutin pour participer au bon déroulement des opérations électorales (de l'ordre de 9 000 €).

En contrepartie des dépenses du personnel, il convient de souligner que cette augmentation de 476 K € est compensée pour partie par des modalités de financement (80 K€) dont :

- 17 000 € de financements dans le cadre d'accompagnements de contrats aidés,
- 50 000 € de prise en charge d'indemnités journalières dues notamment à l'impact de la crise sanitaire,
- 13 200 € de financement pour le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

Éléments statistiques sur les ressources humaines (au 31/12/2021)

Postes créés : 321

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	168	15	183	57%
Non titulaires	80	58	138	43%

Postes pourvus : 319

	Temps complets	Temps non complets	Total	%
Titulaires	168	15	183	57.37%
Non titulaires	78	58	136	42.63%

Répartition femme/homme des postes pourvus :

319 agents dont 204 femmes (64 %) et 115 hommes (36 %)

Pyramide des âges :

Récapitulatif par tranches d'âge janvier 2021						
	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 67 ans	Total
hommes	12	22	29	37	15	115
femmes	23	42	62	60	17	204
Total	35	64	91	97	32	319

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Objectif 2022 : 5 250 K€ soit une évolution de 5,2% (Crédits 2021: 4 993 K€) + 257 K€

Les collectivités ont connu des variations notables entre 2019 et aujourd'hui ceci du fait de l'impact du COVID sur l'activité des services. Les charges d'énergie et de matières premières sont en constante augmentation et pèsent sur les charges à caractère général. Enfin, ce chapitre reste impacté par la crise sanitaire qui impose l'achat d'EPI, de produits d'entretien et des prestations complémentaires de désinfection et de nettoyage des locaux (dépenses évalués à plus de 50 000 €). L'ensemble des contrats de prestations de service est également impacté par l'inflation (formule de révision annuelle voir trimestrielle).

Par ailleurs, l'exercice 2022 est marqué par l'intégration du château des Rubins - Observatoire des Alpes sur une année complète au lieu de de 9 mois (+16 000 € par rapport à 2021).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Objectif 2022 : 2 089 K€ soit une diminution de -7,68% (Crédits 2021: 2 263 K€) - 174 K€

Il est prévu pour le Budget Primitif 2022, une enveloppe de subventions de l'ordre de 990 000 €, montant évoluant de près de 25 000 € (+2,5%) par rapport à 2021. Le tissu associatif reste un acteur majeur pour le territoire et le rôle de la Commune est bien à la fois :

- D'accompagner les associations dans leur fonctionnement au quotidien : mise à disposition de locaux, prêt de matériels,....
- De participer au financement de projets contribuant à la dynamique du territoire

La subvention versée au CCAS devrait évoluer de 5 000 € (prévision 2022 : 55 000 €).

Contrairement à 2021 où l'extinction d'une créance à hauteur de 205 000 € avait été prévue, aucune somme n'est inscrite en 2022.

Les frais financiers (chapitre 66) :

Objectif 2022 : 686 K€ soit une diminution de - 10% (Crédits 2021: 760 K€) - 74 K€

La collectivité n'ayant pas réalisé d'emprunt en 2021, les intérêts financiers diminuent, la dette vieillissant. A l'inverse la part consacrée à l'amortissement du capital est plus importante (conformément au profil de dette présenté en page 20 (+42 K€)).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Objectif 2022 : 371 K€ soit une diminution de - 48% (Crédits 2021: 706 K€) - 335 K€

En 2021, la commune a été dans l'obligation :

- De procéder au remboursement d'entrées et de spectacles de la programmation Cultural (100 K€) suite aux mesures mis en place dans le cadre de la crise sanitaire,
- De reprendre une provision constituée à hauteur de 244 K€

En 2022 la subvention d'équilibre pour le budget annexe parkings est évaluée à 362 K€ soit une augmentation de 8K€ par rapport à 2021 (354 k€).

Atténuation de produits (Chapitre 014)

Objectif 2022 : 690 K€ crédits stables par rapport au budget 2021

Ce chapitre enregistre le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui est un dispositif péréquateur ayant pour objectif de réduire les écarts de richesses entre les territoires.

La ville de Sallanches supportera un prélèvement au titre du FPIC de l'ordre de 690 K€ en 2022, prélèvement stable par rapport au budgété 2021.

b. L'évaluation des recettes de fonctionnement

Objectif 2022 : 24 530 K€ (hors crédits écritures de travaux en régie) soit une évolution de 3,2% par rapport aux crédits 2021 (23 751 K€)

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Principale source de financement, la fiscalité et les différentes taxes représentent plus de 60% des recettes réelles de fonctionnement

Objectif 2022 : 15 230 K€ soit une évolution de 3.1% (Crédits 2021: 14 772 K€) + 458 K€

Fiscalité directe

Objectif 2022 : La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2022

La ville ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour l'année 2022. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2016. Ainsi les taux 2022 seront identiques à ceux de 2022



Après une année 2021 largement impactée par les réformes fiscales, l'année 2022 constitue une sorte de répit en matière de réformes, tant pour la ville que pour les contribuables de la Commune.

Du point de vue des contribuables :

- Peu d'impact pour ceux qui ont bénéficié de l'exonération du fait de leurs faibles revenus, sauf une évolution des ressources à la hausse, qui conduit parfois certains contribuables à redevenir éligibles.
- Pour les autres contribuables :
 - Un second tiers supplémentaire en sera exonéré => soit un total de 86% d'exonérations environ
 - Le dernier tiers restant la règle (Taxe calculée sur le taux communal 2020), taxe désormais perçue pour l'Etat

Du point de vue de la Ville:

- Le produit de la taxe d'habitation n'est plus versé ni sa compensation. Seule reste perçue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (dans son entièreté, c'est-à-dire le taux complet appliqué aux bases concernées). En 2021, la commune a encaissé 643 752 € à ce titre.
- Est perçue désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties, préalablement perçue par le Département, ainsi qu'un produit issu de l'application d'un coefficient correcteur

En 2021 la commune de Sallanches est sous-compensée, l'application d'un coefficient correcteur supérieur à 1 entraînant la perception d'une allocation compensatrice :

Données	Valeur définitive
Coefficient correcteur	1,310448
Produit de TFPB de 2021	6 497 483
Allocation de TFPB de 2021 pour les établissements industriels	252 874
Taux de TFPB de 2020 (commune et département)	25,580 %
Taux de TFPB de 2021	25,580 %
Effet* du coefficient correcteur de 2021	2 095 635

Une première estimation des ressources fiscales de la collectivité est basée sur les éléments suivants :

- La réforme de la fiscalité locale repose sur un mécanisme de garanties. Par prudence, elles sont estimées à stricte équivalence (produit issu du coefficient correcteur + compensations fiscales) de celles obtenues en 2021 :

	Montant taxe 2021	Prévisions 2022
Allocation de TFPB pour les établissements industriels	252 874	252 874
Effet du coefficient correcteur de 2021 – compensation fiscale	2 095 635	2 095 635

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (autrement dit des « bases d'imposition ») ne figure plus dans la loi de finances depuis 2018, il relève désormais de l'application d'une formule tenant compte des indices de prix à la consommation des mois de novembre N-1 et N-2. Ce coefficient est de 3,4 % pour 2022. Par prudence, cette évolution a été limitée à +3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et sur la taxe additionnelle au foncier non bâti.

	Montant taxe 2021	Prévisions 2022
Taxe habitation (Résidences secondaires)	643 752	663 064
Taxe foncière – Propriétés bâties	6 497 483	6 692 410
Taxe foncière – Propriétés non bâties	57 747	59 479

- Concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE) il est prévu une baisse de 1,5% au vu de la dynamique enregistrée entre 2020 et 2021.
- L'estimation du montant des ressources de CVAE établie par la DGFIP que notre collectivité est appelée à percevoir en 2022 s'élève à 1 284 189 € au lieu de 1 393 489 € en 2021.

	Montant taxe 2021	Prévisions 2022
CVAE – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 393 489	1 284 189
CFE - Cotisation foncière des entreprises	1 782 123	1 750 000

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte) :

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions à ce stade sont les suivantes pour 2022 :

- Les droits de mutation : 1 000 000 € (730 000 € en 2021)

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux. Malgré la crise sanitaire, ce produit s'est maintenu à un niveau élevé en 2021. Aussi, le produit de cette recette est estimé à ce stade à hauteur de 1 000 M€ pour 2022.

- Synthèse des autres taxes :

	Montant taxe 2021	Prévisions 2022
TASCOM – Taxe sur les surfaces commerciales	383 483	370 000
FNGIR – Fonds national Garantie Individuel Ressources	633 670	633 670
IFER – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	64 122	66 000
Taxe sur l'électricité	420 446	400 000

Les dotations et compensations (chapitre 74) :

Objectif 2022 : 5 020 K€ soit une évolution de 5,8% (Crédits 2021: 4 808 K€) + 212 K€

Notre collectivité doit s'adapter aux concours financiers de l'État. Ceux-ci continueront à être stabilisés globalement sur 2022 à l'exception des allocations compensatrices sur la fiscalité versée par l'Etat, allocation évoluant au rythme des réformes de la fiscalité notamment.

La dotation globale de fonctionnement sera à un niveau équivalent à celle de 2021.

	DGF
2015	3 059 309
2021	2 167 906
Prévision 2022	2 170 000



Les allocations compensatrices (TH, TP, FB) seront quasiment stables par rapport à celles perçues en 2021

	Montant taxe 2021	Prévisions 2022
DCRTP – Dotation compensation de la réforme de TP	313 180	315 000
Compensation au titre de la TP	367 421	378 443
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	262 801	270 685

Produits des services et de gestion (chapitre 70) :

Objectif 2022 : 2 421 K€ soit une évolution de 22,9% (Crédits 2021: 1 970 K€) + 451 K€

Le produit des services, des domaines et de gestion courante devrait connaître une progression dynamique en 2022. Il est estimé à ce stade à 2 421 K€ en 2022 contre 1 970 K€ en 2021, soit une progression de 22,9%.

Cette évolution est liée à plusieurs éléments :

- Les recettes de tarification de service devraient évoluer du fait de la reprise de sortie de crise Covid
- L'ensemble des tarifs a fait l'objet d'une revalorisation pour tenir compte de l'évolution des coûts et notamment des fluides
- Les recettes du centre aquatique et du Château des Rubins – Observatoire des Alpes ont été inscrits pour une année pleine

	Crédits 2021	Prévisions 2022
Château des Rubins – Observatoire des Alpes	5 000	60 000
Centre aquatique	335 000	530 000

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Objectif 2022 : 1 343 K€ soit une évolution de 2% (Crédits 2021: 1 317 K€) + 26 K€

La subvention versée par la Régie Gaz et Electricité est identique à l'année dernière : 800 K€

Les produits de location dont un certain nombre est indexé sur l'inflation ont été revalorisé.

2. Synthèse des objectifs 2022 de la section de fonctionnement

	Dépenses 25 100 K€		Recettes 25 100 K€	
Section de fonctionnement	Charges à caractère générale	5 250 K€	Produits des services	2 421 K€
	Charges de personnel	11 400 K€	Impôts et taxes	15 200 K€
	Autres charges de gestion courante	2 089 K€	Dotation et participations	5 020 K€
	Atténuation de produits	690 K€	Autres produits de gestion courante	1 343 K€
	Charges exceptionnelles, Provisions et Dépenses imprévues	483 K€	Atténuation de charges	60 K€
	Intérêts de la dette	686 K€	Produits financiers	375 K€
	Autofinancement et Amortissements	4 502 K€	Produits exceptionnels et virement entre section	681 K€

A l'autofinancement et aux amortissements se rajoute le résultat de clôture de la section de fonctionnement affecté en totalité en investissement soit 4220 K€ alors que la section d'investissement après financement des restes à réaliser est déjà excédentaire de 1 476 K€.

Dans l'absolue l'autofinancement est donc de 8 722 K€.

3. Perspectives en matière d'investissement

Comme chaque année, le programme d'investissement se répartie en :

- Investissement courant et réhabilitation des bâtiments,
- Projets de développement d'équipements et de grandes réhabilitations.

La recherche de financements extérieurs est une constante, avec notamment l'accès aux financements dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et du Contrat Plan .

a. Le cadrage des charges d'investissement

Objectif 2022 : 16 100 K€ de crédits totaux d'investissement (hors restes à réaliser 2021) soit une évolution de 29% par rapport aux BP 2021 : 12 483 K€

La municipalité envisage de maintenir un programme d'investissement ambitieux et participer à la relance économique du pays.

Les dépenses d'équipement se situeront autour des 12,8 millions d'euros avec la concrétisation de travaux en cours de notification mais aussi de nouveaux investissements découlant du programme.

Détail des principales enveloppes d'investissement et programmes d'équipements



Détail des crédits à inscrire au BP2022 pour les principaux programmes pluriannuels :

- Ecole de musique, de danse et de théâtre : 795 000 €
- Extension cimetière Saint-Martin : 40 000 €
- Accueil de loisirs VOUILLOUX : 350 000 €
- Toiture de l'espace d'animation : 200 000 €
- Rénovation logements Montagny (2ème tranche) : 235 000 €
- Diagnostic patrimonial/Etude de faisabilité musée des pompiers : 100 000 €
- Diagnostic patrimonial/Etude de faisabilité et préservation du bâti château de la Frasse : 400 000 €
- Voie verte route de l'Arve et sécurisation accès équipements sportifs: 1 300 000 €
- Cœur de ville – MOD : 150 000 €
- Etude de faisabilité, relevés topographiques, étude faune/flore site des llettes : 150 000 €
- Passerelle sur l'Arve – site des llettes : 2 100 000 €
- Vidéosurveillance : 200 000 €
- Accueil multigénérationnel - Etudes: 50 000 €
- Aire de jeux inclusive – Etudes: 50 000 €

b. Le cadrage du financement de la section d'investissement

En plus de l'autofinancement dégagé au BP 2022 soit 3 074 K€ et des dotations aux amortissements pour 1 428 K€ les investissements 2022 seront financées par l'affectation des résultats excédentaires de clôture 2021 à savoir :

- 4 220 K€ de résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement,
- 1 476 K€ de résultat d'investissement après financement des restes à réaliser.

Ainsi que d'autres recettes externes pour un montant de 2 020 K€. Elles comprennent entre-autre le FCTVA (704 k€), le produit des amendes de police (positionné prudemment à 70 k€ pour 2022), la taxe d'aménagement (500 k€).

Sont également pris en compte les subventions d'équipement des différents partenaires pour 510 k€, subvention ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution ou d'un courrier de notification.

Plusieurs dossiers de demande de financement ont été déposés. N'ayant pas de réponse officielle de nos partenaires aucune recette ne sera inscrite au BP2022.

Par ailleurs, la Ville entend également bénéficier du nouveau dispositif lancé par l'Etat au bénéfice des collectivités territoriales, correspondant à un nouveau contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Par l'intermédiaire de la Communauté de communes, elle a proposé la participation au financement de plusieurs programmes structurants.

Pour compléter le financement de la section, un emprunt de 4 000 k€ sera inscrit.

Présentation des principales orientations 2022 – Budget annexe parkings municipaux

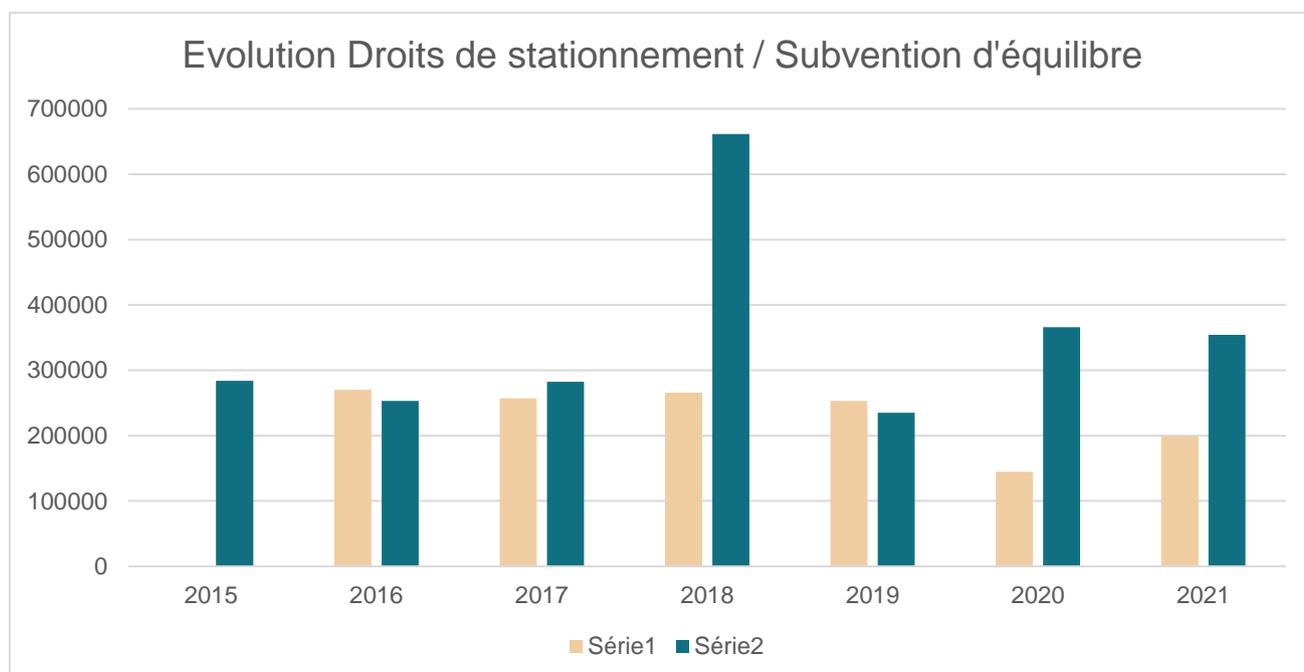
Ce budget concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ». Il s'agit d'un budget géré en HT. L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe, permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service et de suivre l'évolution de sa situation financière.

Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur aménagement, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.

La mise en œuvre de la 1ère heure gratuite instituée en 2019 a été maintenue en 2020 et 2021.

Les droits de stationnement en 2021 se sont élevés à 198 K€, en baisse par rapport à 2019 année de référence compte tenu des mesures prises pendant le 1^e confinement et de la décision de mettre la totalité des parkings gratuits la première heure.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de stationnement	266 157	270 378	256 866	265 750	253 019	144 799	198 672
Subvention d'équilibre	284 000	253 295	282 662	661 662	235 000	366 000	354 436



En 2022, il sera proposé d'inscrire une subvention d'équilibre proche de celle de 2021 et ceux pour financer une partie des dépenses de fonctionnement. Il s'agit entre autre :

- Des dépenses liées aux dégradations volontaires ou accidentelles du matériel
- Des dépenses liées aux mises à jour du matériel de paiement
- De la révision des contrats et marchés en cours
- De l'évolution des charges de personnel

Parallèlement afin d'anticiper le renouvellement du matériel et prévoir l'aménagement de nouveaux parcs de stationnement il sera proposé de revenir à ½ heure gratuite au lieu d'une heure et ce pour :

- Reconstituer une épargne sur ce budget
- Réduire dès l'année prochaine la subvention d'équilibre du budget général au budget annexe



Sallanches

**LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC**

